

**CONGREGATION
POUR LES INSTITUTS DE VIE CONSACREE
ET LES SOCIETES DE VIE APOSTOLIQUE**

Prot.n. T 9¹/2006

DECRET

L'Association des Salésiens Coopérateurs, fondée par Saint Jean Bosco en 1876, constitue le troisième rameau de la Famille Salésienne. Depuis l'origine, elle s'est adjointe à la Société de Saint François de Sales et aux Filles de Marie Auxiliatrice pour en partager le charisme apostolique, en contribuant de cette façon, au salut de la jeunesse, portion la plus délicate et la plus précieuse de la société humaine.

Les Salésiens Coopérateurs, en partageant la vocation commune à la sainteté selon l'idéal de vie spirituelle et apostolique diffusée par Saint Jean Bosco, collaborent activement à la diffusion des valeurs humaines et chrétiennes selon le modèle pédagogique et le charisme du Fondateur.

C'est pourquoi, en approuvant la demande du Recteur Majeur de la Société de Saint François de Sales, le Révérend don Pascual Chavez Villanueva, présentée suite aux décisions du Congrès Mondial célébré à Rome du 9 au 12 novembre 2006, cette Congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique, par le présent décret, approuve *ad experimentum* pour six années le nouveau texte du Statut de la susdite Association, selon le texte transmis.

Nonobstant toute disposition contraire

Donné au Vatican , le 15 mars 2007.

Franc Card. Rodé, C.M.
Préfet

Gianfranco A. Gardin, OFM Conv.
Archevêque Secrétaire